



CODESRIA

12th General Assembly
Governing the African Public Sphere

12e Assemblée générale
Administrer l'espace public africain

12a Assembleia Geral
Governar o Espaço Público Africano

ةي عمجل ةي مومعلا ةي ناثلا رشع
حكم الفضاء العام الإفريقي

Médias et publicisation de la sphère privée au Cameroun

Christian Bios



07-11/12/2008
Yaoundé, Cameroun

La présente communication vise à montrer que la sphère privée a envahi la sphère publique à travers le phénomène de la médiatisation, au point de remettre en question la démarcation conventionnelle entre ce qui est considéré comme relevant de la vie publique d'une part et de la vie privée d'autre part. Cette fluctuation de frontière se trouve renforcée non seulement par la place que joue désormais les médias dans la vie quotidienne des individus, mais aussi par les liens devenus étroits entre le jeu politique et le processus de communication. Car, la médiatisation ne doit pas seulement être analysée comme l'étalage dans la presse, la radio, la télévision ou sur Internet, des pans entiers de l'intimité des hommes politiques, mais aussi comme une stratégie communicationnelle moderne qui tend à recréer un monde de proximité entre les personnalités et le public. L'on va ainsi voir se développer, non seulement des émissions à caractère politique qui vont puiser, dans la sphère privée des acteurs politiques, des éléments de leur structuration ou de leur déstructuration, mais aussi des émissions interactives où des individus viennent faire des témoignages, en racontant leurs propres expériences, sur des sujets qui ont trait à la santé, à la vie sentimentale, aux croyances religieuses, etc. De la sorte, le but poursuivi est d'abolir la distance physique entre le monde des médias, c'est-à-dire celui du spectacle et de la mise en scène, et le monde tel qu'il est vécu. Si la mise en spectacle de la réalité apparaît de ce fait comme le réel même, la prise en compte des spécificités du milieu camerounais est un indicateur significatif pouvant aider à cerner l'émergence du privé dans le public.

Mots clés : *Sphère privée, espace public, médias, publicisation, politique, Cameroun*

Introduction

Dans les sociétés qui ont accédé à la modernité politique, l'imbrication entre la sphère privée et la sphère publique se présente comme un fait sociologique important dans la mesure où les changements observés au niveau des mœurs, l'évolution des techniques de communication de masse, la pluralisation intensive des médias, ont favorisé ¹la « mise en scène de la vie quotidienne ». S'il est vrai que les changements observés dans le fonctionnement des médias sont à analyser en termes de dynamiques sociales, le processus de publicisation de la sphère privée est tel qu'aucun continent n'est aujourd'hui épargné, pas même les pays au Sud du Sahara, où l'étalage subtil de la vie privée des hommes politiques fait désormais partie du jeu politique. A travers la publication d'images intimes, l'organisation des débats entre professionnels des médias ou l'animation d'émissions interactives, l'on assiste à une médiatisation du privé qui rend complexe, la délimitation de frontière entre les agissements professionnels d'un homme public et les actes qui relèvent de sa vie privée. L'irruption du privé dans la sphère publique résulte donc, non seulement de la place qu'occupent désormais les médias dans la vie quotidienne des individus, mais aussi du recours de plus en plus incontournable des acteurs sociaux, en Afrique subsaharienne comme dans les démocraties occidentales, à ces moyens de communication de masse pour le fonctionnement de la vie publique, et partant politique. Car, avec l'essor du numérique, il devient difficile de fonctionner dans l'opacité et le secret, dans la mesure où des informations dissimulées volontairement par les dirigeants vont être divulguées, instantanément et gratuitement, sur la toile. A ce titre, il importe de voir comment la pluralisation des sources d'information a accentué la confusion entre le privé et le public de manière générale, tout en favorisant, de manière particulière, la publicisation du privé.

Pour mieux comprendre ce phénomène, cette étude part de l'observation des processus de démocratisation amorcés en Afrique dans les années 1990, une transition qui a pour corollaire l'engagement pour la transparence dans la gestion de la chose publique, la « Res publica » et la *Bonne gouvernance*. Par ce biais, les actions médiatiques de dénonciations et de mise à nu de ce qui était gardé pour secret à l'ère du parti unique conduit à parler d'une forme de « dictature de la transparence » ² qui, comme corollaire, est à l'origine de la médiatisation de la vie politique, d'une part, et de la monstration de la vie privée des personnalités publiques, d'autre part. Ainsi, l'étude du phénomène de médiatisation de la

¹ E. GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne* T.2 (Les relations en public), Paris, Ed. de Minuit, 1973

² E. IZRAELEWICZ : « La dictature de la transparence » in Dossier *Nouvelles technologies et civilisation*, Revue des deux mondes, février 2001, p.62

sphère privée au Cameroun permet de voir l'interrelation qui existe entre les médias et la politique d'une part, entre l'Etat et la société d'autre part, ainsi que les enjeux divers qui se cachent derrière cette entreprise. Autant les médias entendent redéfinir le mode d'action politique, autant les hommes politiques se servent des moyens de communication de masse pour imposer de nouvelles règles de communication politique. Ce qui ne va pas sans susciter un ensemble d'interrogations de nature politique, historique, juridique, anthropologique et même sociologique sur la frontière fluctuante entre le privé et le public, entre ce qu'il faut caché ou, au contraire, montrer ou dire. Cette précision prend tout son sens dans la mesure où la sphère privée renvoie non seulement aux biens et avoirs privés, mais aussi à l'ensemble des manières de faire, de sentir et d'agir qui n'ont pas directement des répercussions sur le cours de la collectivité. Pour ce faire, il importe de partir d'une approche théorique de construction de la réalité sociale, pour comprendre les considérations occidentale et africaine du diptyque privé – public, avant de voir comment les médias camerounais favorisent l'action de monstration de la sphère privée.

I. Revisiter les approches du diptyque privé – public

Au-delà de la simple évocation des concepts, le couple privé public est aussi vieux que le monde en ceci que l'individu, de tout temps et en tout lieu, a toujours partagé un espace social avec les autres membres de sa communauté. Cette socialité va mettre en interaction un ensemble de personnes qui vont faire partie, soit du cercle restreint d'un individu, soit du cercle élargi. Quelle que soit la dimension, les relations sociales seront construites en référence à deux mondes, celui du « dedans » d'une part et ayant un rapport avec la sphère privée, et celui « du dehors », d'autre part, c'est-à-dire ouvert à la communauté entière. Dans cette optique, l'on comprend les propos d'Hannah ARENDT qui soutiennent qu' « aucune vie humaine, fût-ce la vie de l'ermite au désert, n'est possible sans un monde qui, directement ou indirectement, témoigne de la présence d'autres êtres humains ».³ Mais dans ce vécu collectif, le partage d'un espace vital commun ne gomme pas entièrement un monde de secret que l'individu garde par devers lui ou partage avec un nombre restreint de personnes. Ce qui fait de l'homme un « *animal socialis* », c'est-à-dire un être social amené à sortir de la sphère privée pour se déployer et s'affirmer dans la sphère publique. Cette dernière est ouverte au regard et à la critique des autres membres de la communauté ou de la société, qu'il s'agisse du cadre de vie en « *peuple* », c'est-à-dire en « *ethnos* » ou celui qui se déploie au sein de la

³ H. ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calman -levy, 1961 et 1983, p.59

« *Polis* », c'est-à-dire dans la société politique. Cependant, la démarcation qui est faite entre le privé et le public reste encore fonction de l'environnement politique et du contexte de l'heure.

1. La considération occidentale du privé et du public

La socialité de l'homme se présente comme le point de départ d'une *vie politique* qui a cours, non pas dans la sphère privée, mais bel et bien dans la sphère publique. Ce point de vue renseigne sur la frontière conventionnelle que la société occidentale a jadis tracé entre la sphère privée et la sphère publique. En effet, pour Hannah ARENDT, la condition de l'homme moderne a changé par rapport à celle des sociétés anciennes en ceci que la frontière qui séparait clairement la vie publique de la vie privée s'est progressivement brouillée. Cette fluctuation des frontières entre deux domaines de la vie sociale est due à l'accession de la société au domaine public, à travers ses activités et ses multiples problèmes d'organisation liés au ménage. Cependant, la prédominance de l'espace public par rapport à l'espace privé va se justifier par le fait que le caractère social ou politique de l'homme le pousse à vouloir construire sa personnalité en s'engageant dans la cité. Le domaine privé restera quant à lui le lieu d'expression des appartenances sociales de toutes sortes, de la famille à la classe sociale.

Cette distinction n'a de sens qu'à partir du moment où l'on s'appuie sur la considération d'Aristote qui fait de l'homme un *zôon politikon*, c'est-à-dire un animal politique, qui vit en harmonie avec son environnement. L'on peut rappeler dans ce sens que l'écologie vient de deux mots grecs : *oikos*, qui signifie la maison, le domaine, l'habitat, et *logos*, qui renvoie à la science. L'écologie est donc, au sens étymologique du terme, la science des vivants dans leur environnement, au même titre que l'économie est, d'abord, la science de la gestion du domaine privé. Qu'il s'agisse de la sphère privée ou de la sphère publique, l'ensemble des activités auxquelles se livre un individu ne peuvent avoir lieu que parce que celui-ci mène une vie en société. Hannah ARENDT va dans le même sens pour noter que :

*La vita activa, la vie humaine en tant qu'activement engagée à faire quelque chose, s'enracine toujours dans un monde d'hommes et d'objets fabriqués qu'elle ne quitte et ne transcende jamais complètement. Hommes et objets forment le milieu de chacune des activités de l'homme qui, à défaut d'être situées ainsi, n'auraient aucun sens.*⁴

⁴ H. ARENDT, op. cit., p. 59

Ce monde ne se limite pas à une simple reproduction de tâches liées au foyer et à la famille. Dans ce sens, l'avènement de la cité a conféré à l'homme, outre sa vie au foyer, une « *sorte de seconde vie, sa « bios politikos »*. Ce qui fait que chaque citoyen appartient à deux ordres d'existence qui donnent lieu à une distinction « *entre ce qui lui est propre (idion) et ce qui est commun (koinon)*.⁵

Par contrat ou par consensus, la sphère politique va donc se constituer comme un lieu de libération des contraintes de la nature et d'accession à la liberté, au même titre que Jean Jacques ROUSSEAU soulignait que l'obéissance à la loi que l'on s'est fixé est liberté. De ce fait, l'usage de la violence sera relégué à la sphère privée, un espace réservé aux individus qui, à l'exemple de l'esclave ou du barbare, n'ont pas droit au domaine public. La vie au sein de la *polis* va donc permettre le développement de la parole, du langage, voire de la rhétorique au détriment de l'action, ce d'autant plus que la contrainte et le commandement sont considérés, dans la Grèce antique, comme des méthodes prépolitiques de traiter les hommes, méthodes qui sont le propre de la famille et du foyer. Car, une vie passée uniquement à l'entretien du foyer domestique était jugée comme incomplète, tant il est vrai que l'épanouissement d'un citoyen se mesurait à la capacité de venir à bout des nécessités matérielles de l'existence, en allant converser avec d'autres hommes libres et égaux, dans l'espace public ou *agora*. Pour Hannah ARENDT, « *l'homme qui n'avait pas d'autre vie que privée, celui qui, esclave, n'avait pas droit au domaine public, ou barbare, n'avait pas su fonder ce domaine, cet homme n'était pas pleinement humain* »⁶

Les notions de privé et de public vont prendre un sens nouveau avec la révolution des idées en Occident qui, au 17^e siècle, va fonder la démocratie libérale. En effet, en donnant comme seule source de légitimité des pouvoirs la notion de contrat, mieux encore, en définissant de façon précise l'espace du politique, les libéraux voulurent revendiquer par-là les droits naturels et originels des individus tout en marquant les frontières au-delà desquelles aucun pouvoir ne pouvait revêtir le statut de légitimité. A partir de ce moment, une distinction va être opérée entre *un espace public* et *un espace privé* où le premier constitue le « *domaine de l'Etat et l'autre, celui des égoïsmes de la société civile* ». ⁷ Cette distinction s'est accompagnée de la valorisation de la famille, d'une part, de la différenciation des rôles sexuels, d'autre part, en opposant hommes politiques et femmes domestiques. La sphère privée va se présenter comme le lieu de la mise en valeur des rôles familiaux ou personnels

⁵ Idem, p 61

⁶ Idem, p.77

⁷ R. BOUDON (s. d.), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse, 1989, p. 160

ainsi que « *les formes les plus individuelles du bonheur de l'acteur lui-même dans ses relations avec les autres* ». ⁸

De cette clarification, il ressort que le privé s'oppose au public au même titre que ce qui est propre à un individu (*idion*) s'oppose à ce qui est commun à tous (*koinon*) ou doit être connu. Si le public renvoyait à la « chose » de l'Etat, le privé quant à lui, jadis insignifiant et négatif, a fini par être revalorisé « *au point de devenir synonyme de bonheur* ». ⁹ Hannah ARENDT identifie deux approches possibles du mot « *public* ». Dans un premier sens, cette expression renvoie à tout ce qui peut être vu et entendu de tous, tout ce qui peut faire l'objet d'une plus grande publicité, sans que cela n'ait de répercussion sur le cours de la collectivité. De ce fait, l'apparition sur la scène publique est une occasion de mettre à nu les manières de faire, de sentir et d'agir, suivant en cela tous les mécanismes possibles de publicisation. Cette perception du réel par rapport au monde des sens, et par conséquent la perception de l'existence d'un domaine public « *où les choses peuvent apparaître en échappant aux ténèbres de la vie cachée* », conduit cet auteur à soutenir que le crépuscule qui baigne et phagocyte la vie privée de chaque individu est le « *reflet de la lumière crue du domaine public* ». ¹⁰ Dans ces conditions, ce qui est toléré dans la sphère publique est ce qui passe pour important, digne d'être vu et entendu, le reste devenant automatiquement affaire privée. Michelle PERROT soutient de ce fait que

La vie publique postule la transparence ; elle entend changer les mœurs et les cœurs, créer, dans un espace et un temps remodelés, un homme nouveau dans ses apparences, son langage et ses sentiments, par une pédagogie du signe et du geste qui va de l'extérieur vers l'intérieur. ¹¹

Dans un second temps, Hannah ARENDT identifie le « *public* » au monde lui-même, c'est-à-dire à cet espace commun à tous les individus. Ce monde est lié, non pas au cadre physique et naturel du mouvement des hommes et de la condition générale de la vie, mais « *aux productions humaines, aux objets fabriqués de main d'homme, ainsi qu'aux relations qui existent entre les habitants de ce monde fait par l'homme* ». ¹² On parlera donc du domaine public comme cet espace commun, qui rassemble les individus et les relie les uns aux autres.

⁸ Cf. G. HERMET et al, *Dictionnaire de la science Politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 1994

⁹ M. PERROT, « Avant et ailleurs » in P. ARIES, *Histoire de la vie privée* T4 (De la Révolution à la Grande Guerre), Paris, Seuil, 1987, Coll. l'Univers historique, p.18

¹⁰ Idem, p.91

¹¹ Idem, p.18

¹² H. ARENDT, op. cit., p.92

Jürgen HABERMAS va dans le même sens rendre compte des mutations des domaines du public et du privé. En effet, il observe que ces notions renvoient à des catégories d'origine grecque dont la tradition qui nous les a livrées porte une empreinte romaine. A ce propos, il affirme que « *dans la cité grecque parvenue à son apogée, la sphère de la polis, la chose commune à tous les citoyens libres est strictement séparée de la sphère de l'oïkos (oïkos) qui est propre (idia) à chaque individu* ». ¹³ Cependant, les analyses faites par Habermas permettent de constater que la notion de sphère publique ne se limite pas à un espace physique qui permet aux individus de se retrouver et de prendre la parole pour discuter sur des questions ayant un intérêt commun ; c'est aussi un lieu de médiation entre la société civile et l'Etat. La sphère publique cesse par conséquent de n'être qu'un lieu d'apparition et de discussion des choses de la communauté pour se présenter comme un contre pouvoir pour l'Etat. En prenant pour exemple la société occidentale bourgeoise, Jürgen HABERMAS affirme que :

*La sphère publique bourgeoise peut être tout d'abord comprise comme étant la sphère des personnes privées, rassemblées en un lieu public. Celles-ci revendiquent cette sphère publique réglementée par l'autorité, mais directement contre le pouvoir lui-même, afin d'être à mesure de discuter avec lui des règles de l'échange, sur le terrain de l'échange des marchandises et du travail social, domaine qui reste essentiellement privé, mais dont l'importance est maintenant d'ordre public. Le medium de cette opposition entre la sphère publique et le pouvoir est original et sans précédent dans l'histoire : c'est l'usage public du raisonnement.*¹⁴

Il y a lieu de reconnaître que la notion d'espace public, qui connaît une forte croissance depuis la traduction de la thèse de Jürgen HABERMAS en 1978, reste délicate à utiliser tant est si vrai que ses acceptions sont partagées entre le domaine du social et celui du politique. En effet, l'espace public est d'abord et avant tout « *un milieu de simple observabilité réciproque* », comme le remarque Louis QUERE,¹⁵ ou encore « *une scène publique, c'est-à-dire une scène d'apparition où accèdent à la visibilité publique aussi bien des acteurs et des actions, que des événements et des problèmes sociaux.* »¹⁶ Cette considération de l'espace public semble adaptée à notre problématique pour rendre compte de

¹³ J. HABERMAS, , *L'espace public* (Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise), Paris, Payot (17^{ème} Ed), 1993, Coll. « Critique de la politique », p.15

¹⁴ Idem, p.38

¹⁵ L. QUERE, « Agir dans l'espace public » in P. PHARO et L. QUERE (dir.), *Les formes de l'action*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1990, p.101

¹⁶ L. QUERE, « l'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », in *Quaderni*, n°18, 1992, p.23

la mise en scène du privé dans le contexte de modernité politique. Cependant, le sens donné à cette notion à partir du Siècle des Lumières invite à considérer l'espace public comme un lieu de rassemblement de personnes privées qui accèdent à la visibilité publique pour discuter des questions d'intérêt commun. Il y a, par ce fait même, un mouvement de personnes d'une sphère à une autre, qui recourent à des signes et des indices leur permettant de « *déchiffrer leurs états internes et [de] faire leurs attributions réciproques* ». ¹⁷ De la sorte, l'espace public va renvoyer à la constitution d'une intersubjectivité pratique, la reconnaissance réciproque comme sujets, la liaison de personnes et l'enchaînement de leurs actions dans la coopération sociale. A ce niveau, le partage d'un espace commun conduit les personnes privées qui y accèdent à se reconnaître mutuellement comme acteurs. De cette reconnaissance vont s'organiser l'expression publique et tous les discours critiques, plus ou moins institutionnalisés et orientés politiquement. Par conséquent, la troisième acception de la notion d'espace public va désigner l'ensemble des scènes où des personnes privées participent, par la raison, à la délibération collective.

A travers la notion de sphère publique, il faut donc voir un idéal non restreint de discussion rationnelle des affaires publiques, un lieu « de libre expression, de communication et de discussion, cette sphère constituant une instance médiatrice entre la société civile et l'état, entre les citoyens et le pouvoir politico – administratif ». ¹⁸ La discussion est alors vue comme devant être ouverte à tous et le résultat d'une telle discussion étant la constitution d'une opinion publique, c'est-à-dire le consensus qui se dégage sur le bien commun. Elle va au-delà de la simple dimension physique (l'agora, les salons, les cafés, les marchés et places, etc.) pour toucher le principe constitutif d'une action politique qui s'y déroule, devrait ou pourrait s'y dérouler, action que l'on reconnaît comme libre. Ce qui conduit Pierre CHAMBAT à affirmer que

La dimension spatiale peut donc revêtir une densité et une réalité physiques ou bien faire l'objet d'une désignation quasi métaphorique équivalent à un ensemble de pratiques ou à une sphère d'activités n'ayant pas de localisation précisément assignable. ¹⁹

Or, l'espace public comme réalité physique est difficilement dissociable de l'espace privé. Même si des personnes privées partent des lieux privés pour se rassembler dans des

¹⁷ P. CHAMBAT, « Espace public, espace privé : le rôle de la médiation technique », in I. PAILLART (Dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, ELLUG, 1995, pp.65-66

¹⁸ L. QUERE, « l'espace public... », op. cit., p.23

¹⁹ P. CHAMBAT, « Espace public, espace privé... » in I. PAILLART, op.cit., p.67

lieux publics, l'analyse ne devrait pas nécessairement opposer ces deux domaines qui, à bien y regarder, sont indissociables. Cette opposition s'appuie sur une distinction entre des critères matériels et des critères institutionnels, entre la « *privacy* » et les problèmes politiques ou encore entre les jouissances privées et la participation politique. Or, comme le démontre Patrick CHAMBAT,

Ce type de critères utilisé pour tracer la frontière entre les deux sphères d'activité a l'inconvénient de reposer sur une vision substantielle de l'espace public qui conduit vite à des impasses comme le prouve la difficulté du libéralisme à délimiter ce qui relève du privé et échappe donc à l'intervention ou à la visibilité publiques.²⁰

Cette affirmation invite à analyser les sphères publique et privée moins en terme d'opposition que d'articulation. Les territoires de l'intimité ne sauraient être délimités de fait dans la mesure où ils fluctuent d'une période à l'autre, d'un milieu à l'autre, et même d'un sexe à l'autre. Dominique MEHL ne pense pas le contraire lorsqu'il affirme que les idées, les pratiques, les convictions, les mœurs, les sentiments s'exposent ou se cachent au gré des évolutions sociales, psychologiques, religieuses ou éthiques.²¹ Pour ce faire, il est impossible de tracer « *une démarcation absolue, universellement valable et indépendante des circonstances, entre le domaine où le pouvoir public peut légitimement intervenir et celui où il ne peut pas* ». ²² Cette perméabilité des frontières entre le public et le privé doit être compris non seulement comme la conséquence de l'évolution des mœurs, mais aussi comme l'effet technologique qui participe de la publicisation de l'intime par les médias audiovisuels ou les messageries télématiques.

2. L'imbrication africaine du privé et du public

Contrairement à la conception occidentale qui tend à différencier le domaine public du domaine privé, par le langage, l'architecture des maisonnées et le mode vestimentaire, la conception africaine tend à analyser ces deux aspects comme intimement liés, avec la sphère privée qui aide à structurer la dimension publique de l'acteur. Ce continuum entre le privé et le public peut remonter à la période pré médiatique où la structure politique ne pouvait être définie indépendamment du milieu et des modes de vie des populations, tout comme du

²⁰ Idem, p.68

²¹ D. MEHL, « La médiatisation de l'espace privé » in *Sociologie du travail*, n°2, C.N.R.S., 1997, p. 180

²² B. MANIN, « Pourquoi la République ? », in *Intervention*, n°10, août décembre 1984, p.14

système de parenté. En se référant aux écrits de EVANS-PRITCHARD²³ sur l'organisation sociale et politique des Nuer ou à l'étude anthropologique faite par Henri NGOA²⁴ sur les Ewondo au Cameroun, il ressort que la vie politique est un tout qui se structure en référence au système de parenté, et partant, à la sphère privée. De la sorte, les relations entre ces deux domaines de la vie sociale, à savoir le privé et le public, dépendent des représentations sociales que les individus se font de la notion d'espace. Un rapport de cause à effet peut être établi entre la santé physique d'un individu et la considération qu'il suscite dans la sphère publique. Cette considération est construite soit à partir de la force physique, soit à partir du « *test de puissance sexuel* ». C'est dire que la structuration du pouvoir en référence au phallus n'était pas le propre des chefs. Dans certains cas, la puissance phallique était attendue du jeune homme qui allait demander une fille en mariage, comme en témoigne ces propos :

Quand un jeune homme venait pour une demande en mariage, votre père prenait une autre femme pour coucher avec cet homme : « tu vas coucher avec cet homme qui veut épouser ma fille... » Et le lendemain, la femme disait : « Vraiment, ta fille va épouser un homme ! ». Sinon, on rendait à l'homme son argent. Pour moi, la femme qui a servi (...était) une de mes tantes paternelle déjà âgée et expérimentée, qui avait beaucoup d'intérêt à ce que mon mariage soit réussi. On faisait cette expérience au moment où un homme venait pour une demande en apportant déjà des cadeaux : on les acceptait ou les refusait selon le résultat de la nuit.²⁵

C'est dire que l'autorité de l'homme sur la femme et la considération qu'il a auprès de ses pairs sont construites à partir des prouesses physiques personnelles. C'est par cet instrument que l'homme dominera symboliquement la femme, tant il est vrai que le sexe masculin est « *l'arme dont dispose la moitié dominante contre la moitié menaçante, mais désarmée, formée par le sexe féminin* ».²⁶ Un jeune homme réputé impuissant sera sans autorité auprès des femmes tandis qu'un vieillard qui le devient peut perdre le gouvernement de ses épouses. La perte de la virilité était signe de perte de puissance à telle enseigne que la hantise de beaucoup est celle de rester à la hauteur de cette réputation, celle d'homme capable de « *fatiguer sa partenaire par le nombre et la durée de ses assauts* ».²⁷ L'ordre social et la

²³ Cf. E. E. EVANS – PRITCHARD, *Les Nuer*, Paris, Gallimard, 1994

²⁴ Cf. H. NGOA, «Le mariage chez les Éwondo» in *Thèse de Doctorat de Troisième Cycle*, Paris, Sorbonne, 1968

²⁵ Témoignage de Mme Philomène NANGAI, cité par P. LABURTHE-TOLRA, *Les seigneurs de la forêt*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1981, p.249

²⁶ P. LABURTHE-TOLRA, op. cit., p.354

²⁷ Idem, p.354

sécurité du groupe vont donc être fonction de la vitalité et de la santé physique du chef de la localité résidentielle. Henri NGOA va dans le même sens en soutenant que

*Le personnage du Nkukuma est privé. Il est cependant suffisamment puissant pour intervenir sur l'ordre social, au point même d'y faire la loi. Le Nkukuma adore être nu, et ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il le fait. Sa propension à rester nu signifie qu'il peut faire tout ce qu'il veut, que les conventions sociales ne le lient pas, qu'il ne tient aucun compte de la politesse -- apanage des gens communs.*²⁸

Le pouvoir du chef, sa puissance, est légitimée non seulement par la propriété d'hommes, c'est-à-dire les femmes, les enfants et les clients, mais aussi par des éléments qui lui sont propres à l'instar de sa virilité. Le public est ainsi construit à partir de l'imbrication entre le matrimonial, l'économique et le politique à tel enseigne que « si le chef s'exhibe nu à son petit lever, c'est sans doute (...) pour montrer qu'il peut tout braver, mais c'est aussi que son intérêt est plus de rappeler que de cacher au sien le fondement de son autorité ».²⁹ Plus le nombre de femmes et d'enfants est important, plus grand est le prestige et le pouvoir de son principal détenteur. Or, le manquement du chef à cette exigence sociale de monstration de sa nudité est de nature à susciter des interrogations sur sa virilité ce d'autant plus que :

*Se couvrir par respect pour ses courtisanes ne serait pas seulement signe de lâcheté, manque de personnalité : un tel geste donnerait également à penser que le Nkukuma souffrirait d'une infirmité quelconque qu'il entendrait ainsi camoufler.*³⁰

A ce titre, l'on est amené à conclure que lorsque les membres de la communauté commencent à parler de l'intimité du chef, c'est suite à un problème de santé supposé ou réel. C'est dire que les organes génitaux, tout comme leurs sécrétions, chez les Beti et autres peuples négro-africains, participent du destin commun des réalités qui composent la trame de l'univers. Car, ces organes reproducteurs ne peuvent « être considérés en eux-mêmes, en dehors de tout le complexe de la vie et de la nature » dans la mesure où « ils occupent une place déterminée dans l'édifice cosmique, et de cette place découle le rôle que les ancêtres leur ont assigné ».³¹ Au demeurant, la nudité dans les sociétés lignagères est loin d'être une entité dotée de signification sociale homogène tant il est vrai que sa considération prend du sens au fur et à mesure que l'individu passe par les étapes de la maturité, à l'instar de la circoncision. Comme le note Jean Pierre OMBOLO, « l'enfant incirconcis peut paraître et

²⁸ H. NGOA, op. cit. , pp. 69-70

²⁹ P. LABURTHE-TOLRA, *Les seigneurs de la forêt*, op. cit., p. 353

³⁰ H. NGOA, op. cit. , p. 70

³¹ J. P. OMBOLO, *Sexe et société en Afrique noire, (L'anthropologie sexuelle beti : essai analytique, critique et comparatif)*, Paris, l'Harmattan, 1990, p.89

rester nu en public. On n'a pas à se préoccuper de son sexe qui n'a encore aucune signification ni valeur quelconque au plan social, comme au plan physique ». ³² Le morceau d'étoffe qui lui est remis lors des cérémonies rituelles, consécutives à la cicatrisation complète de sa plaie, vient marquer la maturité physique de l'enfant et l'autorisation à avoir des relations sexuelles. Pour ce qui est de la jeune fille, la société, et partant, le parent le plus immédiat, gagnaient à montrer le corps de l'adolescente, dans la mesure où elle constitue un objet de clientélisme et de renforcement de la parenté. Pour Jean Pierre OMBOLO,

Le père prenait d'ailleurs un plaisir évident à voyager avec sa fille dans cet état, dans le but de montrer à son entourage qu'il a une jeune fille chez lui. C'est à lui qu'il revient de décider du moment à partir duquel sa fille doit commencer à voiler sa nudité. ³³

Néanmoins, l'évolution des mœurs et les effets de l'urbanisation sont tels qu'il n'est plus question d'attendre une cérémonie rituelle, spécifique, appelée chez les Beti *bòdò-nkòl* (c'est-à-dire le fait de se ceindre la taille avec un lien) pour cacher la nudité de leurs enfants, surtout celle des filles, au regard de la considération sociale qui est réservée à la femme de manière générale. Le processus de socialisation dans la société monde qui tend de plus en plus à la nucléarisation du cercle familial inculte à la jeune fille des attitudes et des modes de comportements liés à son statut, celui de femme. Cette éducation tend par ailleurs à intégrer les schèmes comportementaux anciens où toute la vie sociopolitique, pour ce qui est des Ewondo tout au moins, reposait sur le mariage et particulièrement sur la femme.

Au demeurant, la structuration de la puissance du chef et la construction de sa vie publique, à partir de sa vie privée, ne signifient pas pour autant que tout aspect de l'intimité humaine était sujet à publicité, ou alors que l'on assistait à une accumulation individualiste des biens. Car le chef devait se montrer partageur, prodigue, sociable. La richesse acquise devait profiter également à ses pères, frères, voisins, voire à l'étranger de passage à qui il donnera hospitalité. Car, le chef est « *le grenier du pays* », celui chez qui l'on est certain de trouver de la nourriture et hospitalité. Pour ne pas être traité d'avare et compromettre ainsi son ascension, il doit faire preuve de beaucoup d'astuces dans sa prodigalité.

Cette complicité entre le privé et le public va être réadaptée par les premiers dirigeants africains, où la recherche de la stabilité et de la cohésion du pays, le souci de construction et d'intégration nationales, vont renforcer le culte de la personnalité du chef, la personnalisation du pouvoir, tout comme le strict contrôle des informations diffusées. Par une gestion quelque

³² Idem, p.90

³³ Ibid

peu patrimonialiste³⁴ des biens publics, les acteurs sociaux dissocient très peu les biens privés des biens publics. A l'image de la société traditionnelle, la cohésion du groupe et la stabilité du régime reposeront sur le charisme du *chef*, considéré non seulement comme le *père de la nation*, mais aussi comme un être pluriel qui n'hésite pas à recourir à des forces surnaturelles³⁵ pour conserver le pouvoir. Les symboles sacrés viendront doter celui-ci de valeurs mystiques qui entraînent une acceptation de fait de l'ordre social. Ainsi, si la conception historique du couple vie privée – vie publique en Occident tend à dissocier ces deux sphères, le contexte africain penche plutôt vers une complicité entre la vie politique et d'autres aspects de la vie sociale, à l'instar de la parenté, la santé, l'économie, les croyances religieuses ou métasociales. Cette imbrication du privé et du public rend encore bien complexe une définition de la frontière entre la vie publique et la vie privée, généralisable à toute forme de société.

II. Effets technologiques et publicisation de la sphère privée

Outre le triomphe du social, les moyens de communication de masse vont contribuer à brouiller la frontière entre le public et le privé, voire à réduire le domaine de l'un au profit de l'autre. Leur impact sur la sphère publique est « généralement déduit des caractéristiques techniques qui les distinguent des médias : interactivité, mise en réseau et convergence de l'audiovisuel, des télécommunications et de l'informatique ».³⁶ Par la télévision et surtout Internet, les médias vont transporter dans les foyers des images de la vie publique et des scènes de la vie privée d'inconnus ou de célébrités. Ils instaurent une forme de voyeurisme permanent qui permet de voir sans être vu, de pénétrer dans les mondes public ou privé, sans devoir y aller réellement. Ce voyeurisme affaiblit le caractère public des événements politiques, en réduisant ceux-ci à l'état de spectacle sur l'écran de la vie privée.³⁷ Certains arts ont longtemps revêtu un caractère public. Par ailleurs, l'irruption de la télévision dans les foyers a aussi transformé le domaine privé. Car, en rivant parents et enfants à un écran où rugit le tumulte du monde, la télévision a fait du foyer moderne une espèce de grand boulevard qui projette la famille hors d'elle-même plutôt que de nourrir sa vie propre. Ce faisant, le foyer a perdu son caractère d'enceinte sacrée où la famille se régénère à l'abri des regards indiscrets et hors des préoccupations mondaines. Car, dans nombre de familles

³⁴ J.F MEDARD, «La spécificité des pouvoirs Africains» in *Pouvoirs*, n°825, CNRS, 1983

³⁵ C.-H. PERROT : « Le siège, un espace, des hommes ; notes sur le pouvoir politique dans le Ndenye précolonial » in *Afrique Plurielle, Afrique Actuelle*, (Hommage à Georges Balandier), Paris, Karthala, 1986, p 192.

³⁶ P. CHAMBAT, « Espace public, espace privé... », in I. PAILLARD, op. cit., p.74

³⁷ J. BAUDRILLARD, *À l'ombre des majorités silencieuses*, Paris, Denoël/Gonthier, 1982.

modernes, la télévision est devenue un substitut du père ou de la mère, qui tranquillise les enfants pendant que les parents, débordés, reprennent leur souffle. Elle a même «remplacé la voix de Dieu», ce qu'a soutenu le philosophe Karl POPPER, inquiet du danger que représente la télévision pour la démocratie.³⁸ C'est fort de cela que l'on verra apparaître la « télévision de l'intimité » où, le port des confidences indiscretes sur les relations conjugales et la sexualité des contemporains va consacrer le mouvement irréversible de publicisation de l'intimité. Dominique MEHL soutient à ce propos que :

*C'est dans la monstration du relationnel que la télévision actuelle atteint des sommets jusqu'alors inédits. La télévision de l'intimité se démarque moins, en effet, par les propos qu'elle colporte que par les relations interpersonnelles qu'elle exhibe. [...] Les propos tenus dans les studios de télévision ne sont guère plus audacieux. Mais la personnalisation du propos, la levée de l'anonymat, l'éclairage braqué sur les échanges gestuels et expressifs entre les protagonistes des émissions recèlent, eux, un accent de nouveauté et un parfum de scandale.*³⁹

Le XXe siècle verra enclencher un processus irréversible de reconstruction de la vie privée où, des aspects reconnus de vie privée à l'instar de l'éducation, de la santé de l'alimentation, de l'hygiène, de l'entretien physique, de la sexualité, de la reproduction, etc., vont échapper en grande partie aux familles. Ainsi, l'Etat, les institutions sociales, les associations volontaires vont intervenir, du moins en partie, pour prendre en charge les fonctions de définition des normes, d'encadrement des comportements, d'acquisition des savoirs et d'« inculcation des apprentissages sur toutes ces questions qui touchent aux mœurs et à la vie hors travail ».⁴⁰ Cette autonomisation du social va conduire beaucoup de familles contemporaines à se consacrer moins à leur vie familiale qu'à des emplois de plus en plus absorbants.

Or, le corps ne pouvait pas être montré à d'autres si, dans un premier temps, l'on ne le voit pas soi-même et si l'on ne s'assure pas qu'il est montrable. Dans ce contexte, ce sont les femmes qui commenceront par montrer leurs jambes, après la première guerre mondiale. Comme le souligne Antoine PROST,

Le corps, habillé, paré par le bronzage, se met en scène sous le Front populaire, avec la publicité des crèmes solaires. La minijupe apparaît au début des années soixante, et le monokini dix ans plus tard. Le stade ultime de l'évolution est l'exhibition du corps

³⁸ K. POPPER et J. CONDRY, *La télévision: un danger pour la démocratie*, Éditions 10/18, Paris, 1997.

³⁹ D. MEHL, « La médiatisation de l'espace privé », op. cit., 1997, p.182

⁴⁰ Idem, p.181

*dénudé, y compris le corps masculin, qui, d'abord limité aux lieux de baignade, s'étend progressivement à tous les territoires.*⁴¹

De la sorte, ce qui est montré, ce n'est plus uniquement le vêtement, mais le corps lui-même. Si le développement industriel et la révolution des idées et des mœurs ont changé le rapport au corps, avec notamment l'émancipation des femmes, l'essor des technologies de l'information et de la communication va davantage contribuer à publiciser la vie privée des acteurs publics, principalement celle des hommes politiques et des vedettes du petit écran. Ce grignotage progressif de la sphère publique par la sphère privée est tel que la distinction marquée entre le privé et le public, au sein de l'Europe traditionnelle, va céder le pas à une imbrication de sphères, où les potins princiers de toute sorte vont avoir la faveur d'un large public, avec des journalistes animés par une curiosité sans bornes.

1. Structuration de la vie publique à partir des atouts physiques

La forme de médiatisation de la vie privée dans la société camerounaise, à bien des égards, est à rapprocher de la représentation qui est faite dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, des sphères privée et publique, deux domaines qui se combinent et s'articulent comme un continuum. Dans ce sens, les aspects du privé peuvent aider à structurer la vie politique d'un homme public. En effet, le privé est un facteur indispensable de construction des signes extérieurs de puissance de l'homme qui accède à la visibilité de tous. En empruntant au passé africain le mode de structuration et de légitimation de l'action politique sur la base des atouts personnels, les sociétés politiques modernes se structurent également en imbriquant le privé et le public. L'on a ainsi assisté au Cameroun, dans les années 1990, à la montée en puissance d'entrepreneurs de tout genre qui, par leur capacité à accumuler des richesses, se sont vus choisis par les électeurs comme leurs représentants à l'Assemblée nationale. Quoique faisant partie de son patrimoine personnel, les avoirs en termes de villas, de voitures, de femmes, de vêtements impressionnants, d'argent redistribué, etc. permettent à la population de s'identifier à tout *big man* par qui elle se sent liée, par des solidarités primordiales ou clientélistes. Pour Jean-Pascal DALOZ, il ne fait point l'ombre de doute que ces signes font « *en quelque sorte honneur à l'ensemble de la communauté qui s'y reconnaît* ». ⁴² Par cette manifestation publicisée du privé, il est question pour cet entrepreneur politique non seulement de prouver en quelque sorte à ses proches et à sa clientèle, quelques

⁴¹ A. PROST, « Comprendre les évolutions » in P. BAUDRY et al. (Dir.), *La Vie privée à l'heure des médias*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002, p.35

⁴² J-P. DALOZ, « L'étalage de la vie sexuelle en tant que facteur de légitimation politique » in P. BAUDRY et al., *la vie privée à l'heure des médias*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002, p.144

aspects de sa puissance, mais aussi de les rassurer quant à ses capacités à pouvoir alimenter et satisfaire son réseau. Cet auteur observe à ce titre que « *l'ostentation demeure une vertu éminente, l'attribut des vrais chefs qui rejaillit sur l'image collective du groupe* ». ⁴³ Le privé aide ainsi à structurer le pouvoir politique ce d'autant plus que les « *épouses et petites amies font très manifestement partie des « conventions » par lesquelles s'énonce et s'annonce l'éminence, selon des logiques qui ont certes évolué mais [qui] n'en demeurent pas moins essentielles* ». ⁴⁴ Pour comprendre les raisons associées à ce rapprochement entre la vie politique et l'intimité des leaders et autres *big men*, il faut rentrer dans l'univers social des négro africains, où la sexualité est une réalité humaine qui n'est ni ignorée, ni tue, ni considérée comme objet de honte ou de méfiance à cacher. C'est sur la base de cette structuration du politique par le privé que vont se justifier les capacités de séduction où, obtenir la femme ou l'amie d'un rival a une valeur symbolique forte, celle de la domination et de l'affaiblissement de l'autre. Plus encore, certains « chefs » renforcent la symbolique de leur puissance en exerçant un droit de cuissage systématique à l'égard des épouses ou des filles de leurs ministres, selon des codes qui renvoient au monde de l'invisible, au charme supérieur du triomphateur. ⁴⁵ Cependant, la « *capacité à soustraire une femme à l'un de ses rivaux* » se trouve plutôt médiatisée par le *plus vieux média du monde*, c'est-à-dire la rumeur.

2. Discours laudateur inspiré des atouts physiques

Dans cette quête de légitimité, le discours laudateur développé sur le président de la République permet de se rendre compte du fait que le privé est un facteur de structuration de la vie publique. En effet, des multiples chansons politiques conçues à l'endroit de Paul BIYA, il y a particulièrement une qui est reprise en cœur, lors des meetings des militants du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, parti au pouvoir, lors des marches de soutien au « candidat naturel du RDPC », si ce n'est lors des occasions nationales de monstration de la puissance du RDPC, à savoir le 20 mai de chaque année. ⁴⁶ En cœur, les militants reprennent très souvent ce refrain :

Paul Biya, Paul Biya !

Notre président,

Père de la Nation,

Paul Biya toujours en avant !

⁴³ Idem, p.144

⁴⁴ Idem, p.144

⁴⁵ Idem, p.145

⁴⁶ Cette date commémore la réunification du Cameroun

Mais en réalité, le sens original de la chanson a été transformé pour magnifier les qualités personnelles du « père de la démocratie » camerounaise. Ce jeu de mots est tel que le look et les atouts physiques de BIYA, fils de MVONDO, seront montrés, à l'opposé d'autres candidats, notamment Ni John FRU NDI. L'on aura ainsi cette version de la chanson qui passe le plus, à savoir :

*Paul Biya, Paul Biya,
Notre président
Père de la Nation,
Paul Biya toujours chaud gars !*

Le président BIYA est présenté comme une personnalité politique qui, par son look, celui d'un « chaud gars » ou d'une personne bien bâtie, élégante, va être non seulement plébiscité par son peuple, mais également considéré comme le « candidat naturel ». Outre les atouts physiques, celui qui possède des biens prestigieux est plus respecté. Le pouvoir politique se trouve fortement personnalisé à tel point que l'État et la personne du leader ne font plus qu'une seule et même réalité. Dans ce sens, Gérard CONAC soutient que :

*Tout ce qui touche à sa personne, sa santé, ses problèmes familiaux, ses liaisons ethniques, son comportement religieux, ses initiatives intellectuelles, sa 'baraka' au cours des accidents, des crises, des complots, affecte la vie politique du pays.*⁴⁷

De la sorte, l'imbrication du privé et du public aboutit à une privatisation du pouvoir et à une personnalisation des rapports sociaux qui deviennent essentiellement particularistes, au lieu d'être universalistes. Car, il s'agit d'un pouvoir marqué par une conception familiale de l'autorité qui accepte difficilement le partage ou une gestion collégiale, à l'exemple de ces proverbes africains qui disent que *deux coqs ne peuvent pas coexister dans la même basse-cour* ou encore qu'*il n'y a pas de place pour deux caïmans mâles dans le même marigot*. Cette variable est assez significative dans la mesure où la position d'un leader politique important, autre que le président lui-même, est fragile car, « elle ne dure généralement pas longtemps, soit que le leader remplace le numéro un, soit que le numéro un ou ses héritiers putatifs s'en débarrassent ».⁴⁸

⁴⁷ G. CONAC, « Portrait du chef d'Etat » in *Pouvoirs*, n°25, CNRS, 1993, p. 23

⁴⁸ J.F. MÉDARD, « Charles Njonjo : portrait d'un « Big man » au Kenya », in E. TERRAY (Dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1987, Coll. « Logiques Sociales », p.50

III. Interventions médiatiques et évocation de l'intimité

Le regard porté sur le fonctionnement des médias camerounais permet de constater que la vie politique ne constitue plus le sujet phare de discussion. Le social a pris depuis lors beaucoup de place à telle enseigne que la parole privée est venue se greffer à la parole publique. Cette imbrication de langage reste en partie liée à l'irruption dans les médias de la « *parole profane* »,⁴⁹ à travers le montage des magazines consacrés à des débats sur les mœurs, la morale et la vie quotidienne, si ce n'est simplement des dossiers sur la vie politique d'un homme politique gardé en ligne de mire. A l'exemple de l'émission *Family show*,⁵⁰ l'on assiste à une publicisation du témoignage qui s'appuie sur la parole profane, pour mettre en scène des histoires particulières et intimes que vivent des individus ordinaires. Qu'il s'agisse de la presse écrite, de la radio ou de la télévision, l'on constate à la suite de Dominique MEHL que la parole privée a fait son irruption dans les médias tant il est vrai qu'elle ne vient pas simplement illustrer un propos ou accompagner une démonstration. Elle se mue elle-même en parole publique, c'est-à-dire comme cette parole susceptible de nourrir le débat collectif, de s'intégrer à l'espace public. Ces histoires personnelles portées sur la place publique ont l'avantage de rassurer certains auditeurs et téléspectateurs du caractère collectif de leurs maux, en leur donnant la possibilité à leur tour de s'exprimer et de partager leur crainte et espoir, leur expérience. Il sera procédé en fin de compte à un interrogatoire du principal concerné, avec en clé, une interprétation de la crise par les soins de l'expert ou la personnalité ressource. Il s'agit d'un cas de figure qui a l'avantage de développer l'initiative de la communication pour un changement de comportement auprès des jeunes et adolescents qui font partie des sociétés où les questions relatives à la santé de reproduction sont restées pendant longtemps considérées comme des tabous de langage. Ces derniers ont comme conséquence de voir les jeunes s'exprimer et partager leurs difficultés et problèmes, moins avec les parents qu'avec des amis et autres acteurs du processus de la socialisation. C'est ainsi que, en fonction de la thématique choisie, des jeunes appelleront pour évoquer leur vécu de la sexualité, les relations et conflits avec leurs parents, la perception du mariage, de la virginité et autres questions liées à la santé de la reproduction.

En outre, il est désormais rare de lire un article de presse, de suivre une émission à la radio ou de voir un documentaire à la télévision sans qu'il n'y ait cette imbrication entre ces deux types de propos. Par parole privée, il faut entendre des expressions qui se déploient sous

⁴⁹ D. MEHL, « Télévision de l'intimité et espace public » in P. BAUDRY et al., *La vie privée à l'heure des médias*, op. cit., p. 49

⁵⁰ Emission interactive d'une heure et trente minutes, produite par la chaîne commerciale FM 94, qui passe de lundi à vendredi, à partir de 20 heures 30.

forme de témoignage fondé sur des expériences personnelles où, des questions relatives aux mœurs, à la santé, à la vie quotidienne et qui sont montrées et débattues dans les médias. Les enjeux politiques, économiques et sociaux vont être combinés pour présenter des acteurs sociaux dans leur plus simple expression. Les médias camerounais ne sont pas en reste par rapport à cette mise en scène du privé des hommes publics, voire de leurs confessions intimes, marquant ainsi une confusion toujours plus grande entre la vie publique et la vie privée. L'utilisation de la parole privée pour rendre compte des faits de société se fera de deux manières.

Dans un premier temps, il s'agit de faire mention des actions publiques d'un homme politique en combinant à la fois sa vie personnelle et sa vie professionnelle. C'est cette démarche qu'utilisent de plus en plus les journalistes camerounais pour passer « au scanner » la vie des hommes politiques en particulier. Ce fut par exemple le cas avec le journal *L'Anecdote* qui, dans un dossier sur la « galaxie ONDO NDONG », le présentait comme un homme partagé entre une gestion scabreuse de la structure à lui confiée, sa boulimie sexuelle, son enrichissement ostentatoire que traduisent ses châteaux et voitures de luxe, et les pratiques proches de la magie noire.⁵¹ Le privé et le public de l'homme se combine ici pour parler du « *chef Ntoumou* », groupe ethnique dont il est originaire, ou encore du « *chief Abiola de la vallée du Ntem* »,⁵² si ce n'est « *l'homme de la grande mafia* », pour traduire le malaise d'une société camerounaise dans son devenir où, impunité, scandales, malversations, prévarications et dépravations des mœurs se combinent. Ainsi, les médias, la presse et la radio en l'occurrence, vont renseigner à merveille les lecteurs et auditeurs sur les agissements des hommes politiques, écartelés entre le désir d'enrichissement illicite et le souci de renforcer leur notoriété, au prix de nombreux sacrifices et actes déviants. C'est ainsi que la presse va s'atteler à étaler les frasques de l'ancien directeur général du FEICOM (Fonds spécial d'équipement intercommunal), impliqué dans le détournement de la dépouille mortelle d'un patriarche du Sud Cameroun, ses élans amoureux pour des partenaires de même parenté, si ce n'est simplement sa boulimie sexuelle.⁵³ Cette imbrication du privé et du public peut, en outre, être analysé au travers de cette affirmation :

Pas besoin de rappeler que le nom de ce présumé coupable de mauvaise gestion du Feicom depuis quelque temps en détention, a été publié dans la liste de ceux qui se livreraient à des pratiques ignobles dignes de bêtes. Mais également, le fils

⁵¹ Cf. *L'Anecdote*, n°266 du 17 mai 2006, p.6

⁵² Idem, p.6

⁵³ Idem., p.7

d'Assadzig, village situé à une dizaine de km d'Ambam, sur la route du Ntem, serait marié à deux sœurs. Chose difficilement digeste dans un contexte emprunt de pudeur comme le nôtre, et surtout pour un homme public de cette envergure. [...] Cette boulimie sexuelle dépasserait d'ailleurs le seul cadre du délire. On rapporte qu'il adorait faire l'amour sur la banquette arrière de son véhicule alors que la voiture continuait à rouler. Exercice qui s'achevait par un « farotage » subséquent. Excès de zèle qui dénote de la surliquidité de l'homme. C'est dans le même registre qu'il convient de ranger les anniversaires de chiens et de chats qui étaient organisés à loisir...⁵⁴

La deuxième démarche consiste, comme il a été observé précédemment, à voir des individus intervenir dans les médias pour parler de leurs expériences personnelles. Cependant, cette expansion du privé dans le public, comme l'observe Patrick BAUDRY, est plutôt le symptôme de la fragilisation sociopolitique de la *fabrication identitaire*, et non celle de l'individu, dans la mesure où les médias n'envahissent pas à proprement parler le privé. Car, selon cet auteur, « ils en fabriquent plutôt une image qui introduit elle-même un dédoublement entre soi et soi ; dédoublement dont les médias ne sont peut-être pas eux-mêmes les auteurs mais qui est lui-même symptomatique de ce qui se joue dans le social.⁵⁵ C'est dire que les médias ne font que suivre la dynamique sociale qui tend vers plus de transparence et de visibilité.

IV. Transparence démocratique versus transparence médiatique

Les mobiles liés à la grande visibilité attendue des acteurs sociaux est en rapport à l'exigence de transparence démocratique. En effet, la transparence dans un système démocratique nécessite non seulement une gestion saine des affaires de la République, mais aussi le développement d'une proximité, largement favorisée par la télévision, entre l'acteur public et la masse des auditeurs et autres téléspectateurs. C'est de ce souci de proximité nécessaire que vont naître des émissions interactives, en direct, ou des *reality show* qui vont au-delà de la vie professionnelle de l'homme mis en scène, pour toucher sa dimension intime et privée. Au travers de la télévision de l'intimité, il est attendu que la « vraie vie » des gens soit exposée, suivant une expression individuelle qui repose sur les sentiments et les affects. Rémy RIEFFEL observe dans ce sens que « ce n'est d'ailleurs pas

⁵⁴ Idem., p.7

⁵⁵ P. BAUDRY, « La singularité médiatisée », in P. BAUDRY et al. (Dir.) *La vie privée à l'heure des médias*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002, p.106

un hasard si certaines émissions de radio de la bande FM, offrant l'occasion aux jeunes de faire part, par exemple, de leurs problèmes sexuels, suscitèrent elles aussi un réel engouement ».⁵⁶ Dans cette entreprise de dévoilement de l'intimité, l'espace public se trouve modifié par les nouvelles règles du débat public. André VITALIS estime que cette promotion du témoignage doit être perçue comme la manifestation du progrès des sociétés dans la mesure où cette transparence vient briser « *le mur des faux-semblants et des mensonges* » tout en mettant à nu un espace où les rapports de force et de pouvoir doivent constamment être interrogés.

En effet, cet auteur soutient que la transparence qui est exigée dans la sphère du politique doit également prévaloir dans la sphère domestique. Si le politique a été soumis à des règles et à un minimum de transparence, la mise à l'écart du privé a laissé libre cours à l'exercice de violence domestique, avec des pères tyranniques, des mères abusives, des enfants maltraités et même des domestiques exploités. En donnant aux couches sociales minoritaires et marginales la possibilité de s'exprimer et d'étaler sur la scène publique leurs expériences personnelles et leurs difficultés, il y a non seulement une possibilité d'introduire dans le monde domestique des règles et plus de transparence, comme c'est le cas dans le monde politique, mais aussi de donner plus de poids à l'opinion du public comme un contre-pouvoir. Dans cette optique, André VITALIS parvient à la conclusion selon laquelle :

*La démocratie ne concerne pas que le politique mais doit être élargie à l'ensemble de l'univers privé [...] Aussi bien, la visibilité nouvelle de la vie privée apportée par les médias va dans le bon sens. Elle permet de faire apparaître et de traquer les abus, les phénomènes de domination et de lever le voile de l'ignorance.*⁵⁷

Au demeurant, en portant sur la scène publique l'expérience personnelle, l'espace privé ne se trouve pas totalement vidé de sa substance car :

*Les témoins, tous volontaires pour ces exhibitions, choisissent eux-mêmes l'endroit où ils placent la barre de leur intimité. Leur jardin secret reste, disent-ils, à l'abri du regard d'autrui. Ainsi, l'intimité en se socialisant, devient également socialement indéterminé.*⁵⁸

Il importe, de ce fait, de voir comment est-ce que les médias participe de cette construction progressive d'une culture cathodique, où le paraître revêt désormais plus d'importance que l'être, le *look* de l'homme politique plutôt que son discours et par ricochet,

⁵⁶ R. RIEFFEL, *Sociologie des médias*, Paris, Ellipses Edition Marketing, 200, p.35

⁵⁷ A. VITALIS, « La vie privée entre protection et exhibition » in P. BAUDRY et al., op. cit., pp. 190-191

⁵⁸ Idem, p.61

la monstration plutôt que la démonstration. L'intimité devient ainsi un facteur de légitimation de l'action politique. L'on ne devrait pas perdre de vue que les médias ne sont, par leur nature, qu'un moyen de communication, un instrument aux mains d'acteurs sociaux. A ce titre, les médias utilisent la vie privée comme un objet permettant d'assurer le spectacle, mais où le privé et l'intime ont fini par prendre beaucoup plus d'espace au point de devenir des points centraux. Cette articulation que la presse et la radio ont découvert bien avant la télévision acquiert un statut particulier tant il est vrai qu'elle est désormais portée à l'écran, sous la forme de la *télévision de l'intimité*.⁵⁹ Selon Dominique MEHL en effet,

*La télévision de l'intimité, triomphante à la période des reality shows, omniprésente dans les talk shows contemporains, se caractérise par la promotion du témoignage : témoignage personnel concernant des questions privées formulées par des personnes « anonymes » issues de la société civile.*⁶⁰

Ce type de télévision qui accorde un point d'honneur à l'intimité se caractérise par deux traits fondamentaux :

- Le premier est le port de la confiance sur la place publique en mettant en scène des histoires privées, des malaises, de mal-être, des difficultés, des problèmes vécus et racontés à la première personne. C'est le cas avec l'émission radiophonique consacrée à la jeunesse *Family Show*, ou des jeunes en difficulté n'hésitent pas à porter dans l'espace public des problèmes intimes qui relèvent de leur sexualité, de leur santé ou des relations familiales.
- Le second concerne la sollicitation de témoignage des citoyens ordinaires qui exhibent leurs expériences, infléchissant ainsi le débat public dans une direction bien différente de celle mise en œuvre par les experts.⁶¹ C'est le cas de l'émission télévisée *Jeunesse parlons-en* produit par la télévision camerounaise, où des jeunes sont invités à s'exprimer et à parler de leurs expériences personnelles et de la façon dont le problème a été perçu et géré.

Face à cette monstration de l'intime, une franche de l'opinion estime que l'évocation de la vie privée dans les médias est loin d'être la conséquence de la démocratisation des institutions. La responsabilité doit en être attribuée aux journalistes : « *on a qu'à se rappeler les listes des homosexuelles ou la publication des richesses des hommes politiques. On a eu des procès qui ont conduit à la condamnation des hommes de médias*

⁵⁹ D. MEHL : *La télévision de l'intimité*, Paris, Seuil, 1996

⁶⁰ D. MEHL, « Télévision de l'intimité et espace public » in P. Baudry, op. cit., p.49

⁶¹ D. MEHL, « La médiatisation de l'espace privé », op. cit., p. 173

parce que ceux-ci ont fouiné et ont publié sans preuves tangibles ». ⁶² Ce point de vue est partagé par bon nombre de militants du parti au pouvoir qui rendent les médias responsables, du moins certains qui se recrutent davantage dans le secteur privé, de la déréalisation de la vie sociale et de la publicisation du privé. Pour le jeune ATEBA, « *c'est eux qui fouillent partout et cela est à déplorer car ce doit être l'individu qui présente sa vie privée mais pas les médias qui fouillent où ils n'ont pas le droit* ». ⁶³ Ce militant poursuit en affirmant que « *cela n'est pas normal. Car les médias dévient, ils ne se limitent plus à ce qui est public, permis et font alors n'importe quoi, disent des choses non vérifiées, colportent des rumeurs* ».

Au demeurant, les hommes politiques eux-mêmes semblent ne pas être exemptes de ce processus de monstration du privé dans la mesure où « *ils commettent des actions qui sont en dehors, la plupart de temps, des normes de la société : ils sont extravagants, ils aiment l'ostentatoire, les détournements, les abus de pouvoir et autres. Cela donne donc aux médias de quoi écrire* ». ⁶⁴ D'une manière ou d'une autre, les interventions médiatiques des hommes politiques tendent à répondre aux multiples sollicitations des populations, en terme d'information, sur leur mode de gestion. Pour BIYIDI ATANGANA ⁶⁵

A l'heure de la démocratie actuelle, on ne peut plus savoir ce qu'ils publient et ce qu'ils ne publient pas. Ils doivent seulement savoir qu'il y a une loi qui régie la liberté d'expression. Cette loi limite les actes posés par les journalistes dans le cadre de leurs écrits. C'est à eux de savoir jusqu'où la loi les autorise. Par exemple, on vous rapporte des scènes qui se passent à Mvomeka, on dessine le président sous toutes ses formes. Ils doivent savoir leurs limites. Mais je pense que lorsque le tolérable est dépassé, il y a des recours en justice comme récemment avec la liste des homosexuels.

Ces propos permettent de souligner le fait que la forme de traitement des informations est le reflet du degré de démocratisation des institutions. Les informations publiées ne pourront l'être que parce que des normes et procédures de fonctionnement auront été définies au préalable. De la sorte, le mérite des médias à l'heure de la transparence démocratique est de mieux informer l'opinion sur le déroulement des institutions et le mode de gestion des dirigeants. En effet, « *ce sont les médias qui, aujourd'hui, nous apprennent tout de la vie des hommes politiques et cela est normal tant qu'ils respectent leur déontologie* ». ⁶⁶

⁶² Propos de Jean Marie ESSOLA, homme politique, membre du RDPC, rencontré à Yaoundé en mars 2007

⁶³ ATEBA, président de section OJRDPC du Mfoundi I, rencontré le 20 mars 2007

⁶⁴ Témoignage de Mme Marie Blandine ASSOMO, membre de l'OJRDPC du Mfoundi II, à Yaoundé en mars 2007

⁶⁵ Secrétaire général adjoint de la section RDPC du Mfoundi IV, rencontré le 16 mars 2007 à Yaoundé

⁶⁶ Propos du Pasteur Emile BAKONG MBOMA, de l'Eglise Evangélique du Cameroun (EEC), paroisse de la Briqueterie I, à Yaoundé

Cette médiatisation de la vie politique va se faire suivant les règles de l'art où l'on soignera non seulement le discours, mais également l'image, grâce au concours des « *experts en image et en communication* ». ⁶⁷ Jean Marie COTTERET affirmait dans ce sens que *gouverner, c'est paraître* dans la mesure où les effets cathodiques que produira la télévision à travers les différentes apparitions médiatiques vont contraindre l'acteur politique à mettre en scène certains aspects de sa vie personnelle. Ce qui conduit BIYIDI ATANGANA à soutenir que la mise en scène de la vie privée des hommes politiques est une conséquence de la transparence qu'exige le contexte de démocratie ; pour lui,

La démocratie c'est d'abord le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. C'est aussi l'expression des suffrages par ceux qui en sont les détenteurs à savoir les électeurs. Et il s'agit de séduire les électeurs. Les opérations de séduction des électeurs comportent des aspects qu'on ne saurait imaginer, des aspects qui ne sauraient être codifiés, qui amènent un homme politique à être voté. Ce sont donc ces opérations qui peuvent amener les uns et les autres à mettre en scène leur vie privée. Et on peut dire à travers ces opérations de séduction entreprises quelques fois par les hommes politiques qu'ils sont responsables du dévoilement de leur sphère privée. En médiatisant leurs femmes, leurs enfants, parfois leurs parents et la vie de ceux-ci, les hommes politiques sont responsables de cette médiatisation. Et lorsqu'ils donnent ainsi cette possibilité, les médias ont donc envie d'aller plus loin et là, ils cherchent plus loin que ce qui est présenté. ⁶⁸

Ainsi, en s'appuyant sur l'évocation de la dimension privée de l'homme public dans la légitimation de son action politique, les médias ont contribué, sous le poids des contraintes professionnelles (scoops) et économiques liées au métier de journaliste, à redéfinir les facettes du jeu politique. Cependant, au-delà de ces facteurs qui s'inscrivent nécessairement dans la dynamique de toute société, il y a lieu de signaler que l'humanité dans son entièreté est plongée de manière irréversible vers l'univers de la communication où, dans la plupart des sociétés démocratiques où la transparence est érigée en principe universel, « *la vie privée est devenue un thème légitime et obligé du discours politique et du discours sur le politique* ». ⁶⁹

Les années de modernité politique, renforcées par la pluralisation des sources d'information, viendront freiner quelque peu ces comportements, avec notamment une

⁶⁷ Cf. J. FAME NDONGO, *Médias et enjeux des pouvoirs*, (Essai sur le vouloir-faire, le savoir-faire et le pouvoir-faire), Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2006, p. 344

⁶⁸ En plus d'être Secrétaire adjoint à la section RDPC du Mfoundi IV, M. BIYIDI ATANGANA est un professeur des lycées d'enseignement secondaire

⁶⁹ Idem, p.125

médiatisation non souhaitée non seulement des biens et avoirs, mais aussi de la vie privée des personnalités publiques. Cette corrélation est telle qu'il devient difficile de séparer le sexe, l'argent et le pouvoir dans l'espace public, tant les trois sont indissolublement liés.⁷⁰ Si l'on ne peut parler du pouvoir sans faire allusion à l'argent, il est difficile de parler du sexe et de l'argent sans que cela n'ait des répercussions sur la vie publique de la personne incriminée. Cette intrusion dans la sphère de l'intimité permet de répondre à des enjeux émanant de trois catégories d'acteurs :

- tout d'abord, la personnalité politique, soucieuse de mieux vendre son image de marque, de bien jouer son rôle d'acteur politique, quitte à sacrifier plusieurs pans de son intimité ;
- ensuite, les journalistes avides de sensationnel, d'information - spectacle. En mettant en avant le droit du public à l'information au détriment du droit de la personne humaine à une vie privée, certains professionnels trouvent en la médiatisation de la sphère privée, la manifestation même de la transparence démocratique ;
- enfin, le public, désireux d'en savoir davantage sur la vie de ceux qui les gouvernent, au même titre qu'ils reçoivent des informations sur les vedettes de cinéma.

Il s'agit, en somme, de sortir quelque peu du cadre classique d'information où les discours politiques ne suffisent plus à alimenter les conversations. Car, dans une société globale où les moyens de communication transcendent les limites spatiotemporelles, les individus ont tendance à s'intéresser au premier chef à ce qui est caché, ce qui sort de l'ordinaire. Georges BALANDIER voit, par ce fait, le devenir du monde où tout tend à être vu, et tous les individus à être voyeurs. Les dispositifs techniques d'observation et de transmission opèrent à toutes les échelles, depuis l'espace par l'intermédiaire des satellites jusque dans les territoires les plus réservés de la vie quotidienne.⁷¹ Or, le refuge de l'humanité dans une identité culturelle ou dans une communauté homogène des manières de faire, penser et sentir, donne lieu inévitablement au rejet de l'autre et la différence apparaît vite comme une menace.⁷² Ainsi, autant le monde est hanté par le spectre de l'effacement des différences culturelles, autant il redoute cette uniformisation par des formes variées et

⁷⁰ O. VALLET : « De la transparence démocratique » in *L'infini*, n°64, Paris, 1998, p.121

⁷¹ G. BALANDIER : *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Ed. Balland, 1992, p.144, Coll. Fondements

⁷² Cf. A. TOURAINE : *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997.

multidimensionnelles de réinvention de la différence. Ce qui fait en sorte que les enjeux liés à la médiatisation de la vie privée ne peuvent être compris en dehors de l'espace social de production.

Conclusion

En somme, l'étalage de la vie privée des personnalités publiques et la récupération de celle-ci en politique se présente comme un moyen de rattraper le temps perdu par la colonisation et la marginalisation dans la société de libertés. Pour ce faire, l'irruption de la vie privée dans le débat politique peut être interprétée d'une double façon. Tout d'abord, elle apparaît comme une conséquence logique de la liberté d'informer dans une société qui se veut démocratique. Ce qui conduit certains observateurs à considérer qu'en démocratie, l'opacité qui entoure la sphère privée des hommes politiques cède le pas progressivement à une monstration beaucoup plus soutenue. Cette dernière est telle que les adversaires politiques peuvent se servir des médias pour tenir la carrière d'une personnalité, en mettant au grand jour un évènement ou une affaire qui serait facilement étouffé dans les régimes centralisés. A ce titre, la vie privée, exposée dans la sphère publique par médias interposés, peut faire ou défaire des hommes publics. Grâce à ces instruments de communication de masse, l'on peut puiser dans la vie personnelle d'un candidat, des éléments factuels qui font de lui un modèle pour la société, des qualités qui concourent à structurer et à renforcer sa crédibilité politique. Dans le même ordre d'idées, des éléments de vie privée comme la responsabilité matrimoniale, la vie de couple, son appartenance religieuse ou ses préférences sexuelles peuvent influencer les opinions des électeurs dans leur décision finale, surtout lorsque l'on est dans des sociétés de liberté qui ont conservé leur tradition puritaine. La fonction des médias comme quatrième pouvoir est ainsi mise en exergue pour dénoncer les formes arbitraires et néo-patrimoniales de gestion du pouvoir en vigueur depuis la période monolithique et d'unanimité politique. Son rôle et sa contribution permettraient ainsi de faire échec à la forme de dérégulation du pouvoir au sein de cet Etat clientéliste que sous-tend la «politique du ventre».⁷³ C'est cette obligation de transparence dans la gestion des affaires de l'Etat qui justifie les *points de presse* et autres conférences publiques, où les membres du gouvernement viennent rendre compte de leur gestion des affaires de la République.

Ensuite, la publicisation de la sphère privée peut être perçue comme une volonté politique de découdre définitivement avec l'élite au pouvoir. La politique apparaît alors

⁷³ J.F. BAYART, *L'Etat en Afrique* (La politique du ventre), Paris, Fayard, 1989, pp.11-12

comme le point central des discussions où, la vie privée de la personnalité politique est mêlée à sa vie publique, sans distinction. Si la presse privée dite d'opposition entreprend de détruire l'image que l'on se fait de l'homme politique et autres sympathisants du pouvoir, c'est sans doute pour rehausser celle des opposants au régime et tous ceux qui ne sont pas de connivence avec l'élite politico-ethnique détentrice du pouvoir. Cette survivance du facteur ethnique et même sa résurgence dès l'ouverture démocratique, a accentué la politisation de la presse camerounaise ; une presse qui prend pour modèle la société occidentale plongée dans la «spectacularisation» de la vie politique et la «déréalisation» du cadre social. Face à cet état de fait, il y a lieu de s'interroger à la suite de NGA NDONGO

Séquelles d'une «névrose coloniale» mal soignée, manifestations d'un complexe d'infériorité refoulé ou reconnu ou simple manœuvre politique ? En tout cas, poursuit-il, les politiciens sont pris dans la nasse de l'information – divertissement – mise en scène qui en fait, malgré eux, des histrions d'un spectacle planétaire de mauvais goût.⁷⁴

Cette information spectacle diffusée dans un Etat spectacle concourt à expliquer le fait que l'Afrique ne puisse pas se retirer sur elle-même et vivre en marge de la civilisation technicienne qui s'étend à toute la biosphère. Jean – Marc ELA note à ce titre que « *la science et la technique façonnent profondément notre quotidien comme nos façons de penser. Si elles ouvrent de nouveaux horizons, elles créent du même coup des problèmes plus critiques* ». ⁷⁵ Cette Afrique qui se déploie dans la civilisation mondialisée que traduit l'information spectacle, ne peut qu'être accueillie favorablement par l'opinion occidentale qui voit en cela la manifestation même de la liberté d'expression. Anicet KASHAMURA n'a-t-il pas affirmé bien des années avant que pour l'Africain, la civilisation, au sens libéral et bourgeois du terme, renvoie à sortir de son milieu, à renier ce milieu d'appartenance afin de prendre place au sein de l'élite occidentalisée. ⁷⁶

⁷⁴ V. NGA NDONGO, *Les médias au Cameroun*, (Mythe et délires d'une société en crise), Paris, l'Harmattan, 1993, p.116

⁷⁵ J.M. ELA, *Afrique: l'irruption des pauvres* (société contre ingérence, pouvoir et argent), Paris, L'Harmattan, 1994, p.247

⁷⁶ A. KASHAMURA, *Culture et aliénation en Afrique*, Paris, éd. du Cercle, 1972, p.62

Bibliographie

- ARENDRT, H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calman -levy, 1961 et 1983
- BALANDIER, G., *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Ed. Balland, 1992, p.144, Coll. Fondements
- BAUDRILLARD, J., *À l'ombre des majorités silencieuses*, Paris, Denoël/Gonthier, 1982
- BAYART, J.F., *L'Etat en Afrique* (La politique du ventre), Paris, Fayard, 1989
- BOUDON, B. (s. d.), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse, 1989
- CHAMBAT, P., « Espace public, espace privé : le rôle de la médiation technique », in I. PAILLART (Dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, ELLUG, 1995
- CONAC, G., « Portrait du chef d'Etat » in *Pouvoirs*, n°25, CNRS, 1993
- DALOZ, J-P., « L'étalage de la vie sexuelle en tant que facteur de légitimation politique » in BAUDRY, P. et al., *la vie privée à l'heure des médias*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002
- ELA, J.M., *Afrique: l'irruption des pauvres* (société contre ingérence, pouvoir et argent), Paris, L'Harmattan, 1994
- EVANS – PRITCHARD, E.E., *Les Nuer*, Paris, Gallimard, 1994
- FAME NDONGO, J., *Médias et enjeux des pouvoirs*, (Essai sur le vouloir-faire, le savoir-faire et le pouvoir-faire), Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2006
- GOFFMAN, E., *La mise en scène de la vie quotidienne* T.2 (Les relations en public), Paris, Ed. de Minuit, 1973
- HABERMAS, J., *L'espace public* (Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise), Paris, Payot (17^{ème} Ed), 1993, Coll. « Critique de la politique »
- HERMET, G. et al, *Dictionnaire de la science Politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 1994
- IZRAELEWICZ, E. « La dictature de la transparence » in *Nouvelles technologies et civilisation*, Revue des deux mondes, février 2001
- KASHAMURA, A. *Culture et aliénation en Afrique*, Paris, éd. du Cercle, 1972
- LABURTHE-TOLRA, P., *Les seigneurs de la forêt*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1981
- MANIN, B., « Pourquoi la République ? », in *Intervention*, n°10, août décembre 1984
- MEDARD, J.F., « La spécificité des pouvoirs Africains » in *Pouvoirs*, n°825, CNRS, 1983
- MÉDARD, J.F., « Charles Njonjo : portrait d'un « Big man » au Kenya », in E. TERRAY (Dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1987, Coll. « Logiques Sociales »

- MEHL, D., « La médiatisation de l'espace privé » in *Sociologie du travail*, n°2, C.N.R.S., 1997
- MEHL, D., « Télévision de l'intimité et espace public » in P. BAUDRY et al., *La vie privée à l'heure des médias*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002
- NGA NDONGO, V., *Les médias au Cameroun*, (Mythe et délires d'une société en crise), Paris, l'Harmattan, 1993
- NGOA, H., «Le mariage chez les Éwondo» in *Thèse de Doctorat de Troisième Cycle*, Paris, Sorbonne, 1968
- OMBOLO, J.P., *Sexe et société en Afrique noire, (L'anthropologie sexuelle beti : essai analytique, critique et comparatif)*, Paris, l'Harmattan, 1990
- PERROT, C.-H., « Le siège, un espace, des hommes ; notes sur le pouvoir politique dans le Ndenye précolonial » in *Afrique Plurielle, Afrique Actuelle*, (Hommage à Georges Balandier), Paris, Karthala, 1986
- PERROT, M., « Avant et ailleurs » in P. ARIES, *Histoire de la vie privée T4 (De la Révolution à la Grande Guerre)*, Paris, Seuil, 1987, Coll. l'Univers historique
- POPPER, K. et CONDRY, J., *La télévision: un danger pour la démocratie*, Éditions 10/18, Paris, 1997
- PROST, A., « Comprendre les évolutions » in BAUDRY P. et al. (Dir.), *La Vie privée à l'heure des médias*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002
- QUERE, L., « Agir dans l'espace public » in P. PHARO et L. QUERE (dir.), *Les formes de l'action*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1990
- QUERE, L., « l'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », in *Quaderni*, n°18, 1992
- RIEFFEL, R., *Sociologie des médias*, Paris, Ellipses Edition Marketing, 2001
- TOURAINÉ A., *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997.
- VALLET O., « De la transparence démocratique » in *L'infini*, n°64, Paris, 1998